



Annulation remise de cheque sans accord

Par **oohakimooo**, le **04/05/2010** à **11:35**

Tout d'abord bonjours,

Voila ma question est tres simple : on m'a credité d'un cheque de 2024e le 20 avril 2009 sur mon compte depot pensant que c'etait l'interessement de m'a societe je les ais retirer afin de les mettre dans une autre banque (afin de maximiser les interets) solde a ce jours 1500e , le 4 mai on annule ce meme cheque sans demander mon accord me mettant ainsi en decouvert de 998euros .

Est ce legal de faire un prelevement sans demander l'accord du client ? si oui quel sont met recourt

Merci d'avance